



**Questes**

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

31 | 2015

**Le temps de la fête**

---

## Le carnaval à Rome, Venise et Milan (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) : un miroir de la société

Ludmila Nelidoff

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/4271>

DOI : [10.4000/questes.4271](https://doi.org/10.4000/questes.4271)

ISSN : 2109-9472

### Éditeur

Les Amis de Questes

### Édition imprimée

Date de publication : 31 octobre 2015

Pagination : 45-62

ISSN : 2102-7188

### Référence électronique

Ludmila Nelidoff, « Le carnaval à Rome, Venise et Milan (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) : un miroir de la société », *Questes* [En ligne], 31 | 2015, mis en ligne le 24 janvier 2016, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questes/4271> ; DOI : [10.4000/questes.4271](https://doi.org/10.4000/questes.4271)

---

## Le carnaval à Rome, Venise et Milan (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles) : un miroir de la société

Ludmila NELIDOFF

Université Paris–Sorbonne

Porro mortalium vita omnis quid aliud est, quam fabula quaepiam, in qua alii aliis obtecti personis procedunt, aguntque suas quisque partes, donec choragus educat e proscenio<sup>1</sup> ?

À la façon du théâtre pour Érasme et en dépit de son caractère éphémère, le carnaval peut être vu comme une métaphore de la vie humaine, où chacun apparaît caché derrière un masque, propre à dissimuler ou à renforcer son identité.

Les deux derniers siècles du Moyen Âge sont un moment de l'affirmation identitaire des territoires italiens. Les cités, chacune pourvue d'une culture propre, se définissent notamment par une vie en collectivité rythmée par les temps forts du calendrier, parmi lesquels figure le carnaval. Selon l'analyse de Martine Boiteux, il semblerait que l'apogée du carnaval en Italie se situe entre les XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>, avant que les papes ne s'en désintéressent à Rome et qu'ailleurs les amusements aristocratiques ne se replient dans les demeures privées vers les années

---

<sup>1</sup> Érasme de Rotterdam, *Éloge de la Folie* (1511), trad. Pierre de Nolhac, Paris, Garnier–Flammarion, 1964, chapitre 29 : « Il en va ainsi de la vie. Est-ce autre chose qu'une pièce de théâtre, où chacun, sous le masque, joue son personnage jusqu'à ce que le chorège le renvoie de la scène ? ».

<sup>2</sup> Martine Boiteux, « Lieux de fête et lieux de pouvoir dans l'espace public romain ; le palais, la ville, le peuple » dans *Mégapoles méditerranéennes*, dir. Claude Nicolet, Robert Ilbert et Jean-Charles Depaule, Colloque de l'École française de Rome et de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2000, p. 311–350, cit. p. 341.

1550. Cette fête populaire qui implique tous les acteurs des cités connaît des évolutions successives, en particulier à partir de 1330, qui contribuent à ancrer durablement le carnaval dans les mentalités jusqu'à en faire une fête véritablement grandiose au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Le temps du carnaval revient annuellement, facilitant la cohésion de la société. Effectivement, tout le monde prend part aux festivités, mais suivant des modalités différentes. La perception de ce moment n'est donc pas la même selon les individus et les chroniques insistent souvent sur l'identité des acteurs de la fête.

Notre analyse s'appuiera sur une étude comparée entre trois villes aux régimes différents : la Commune de Rome créée en 1143, territoire où s'affrontent le pouvoir du pape et celui des grandes familles baronniales ; la République de Venise, représentée par le doge et dont le pouvoir s'étend par l'annexion de territoires sur mer puis sur terre ; enfin, la Seigneurie de Milan, transformée en duché monarchique par les Visconti en 1395, qui revient en 1450 à la famille Sforza<sup>4</sup>.

L'étude du calendrier carnavalesque nous permettra d'abord de comprendre les particularités de la fête. On s'interrogera ensuite sur la nature du carnaval afin d'en saisir le statut complexe : la fête est profane, mais elle prend place entre deux temps de privations ou « deux Carêmes », l'un semi-officiel (l'Avent) et l'autre officiel (précédant

---

<sup>3</sup> Un brillant carnaval est notamment organisé à Rome pour le jubilé de 1500.

<sup>4</sup> Pour une étude approfondie de ces trois cités, citons particulièrement Élisabeth Crouzet-Pavan, *Sopra le acque salse : espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge*, Roma, École Française de Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, coll. « Collection de l'École française de Rome », n° 156, 1992, Jean-Claude Maire-Vigueur, *L'Autre Rome. Une histoire des Romains à l'époque des Communes, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Tallandier, 2010 et Patrick Boucheron, *Le Pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Roma, École Française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome », n° 239, 1998. Pour une étude plus spécialisée sur les jeux en Italie, voir Alessandra Rizzi, « Le jeu dans les villes de l'Italie médiévale », *Histoire urbaine*, n° 1, 2000-2001, p. 47-64.

Pâques). Enfin, l'ambiguïté du vécu de la fête illustrera le caractère paradoxal du carnaval, mêlant raffinement et violences en tous genres.

## **Temporalités et espaces du carnaval**

### **Les variations de durée d'une fête mobile**

Le cœur de la période carnavalesque se tient partout entre les mois de janvier et février<sup>5</sup>. En général les six jours qui s'étendent du Jeudi Gras<sup>6</sup> au Mardi Gras (qui a lieu au plus tard le 9 mars) contiennent le programme le plus intense des festivités.

Cependant, le carnaval étant une fête mobile qui ne fait pas partie du calendrier chrétien officiel, des différences de durée existent entre les cités. À Rome, le carnaval dure neuf jours à partir de 1469 sous l'impulsion du pape Paul II (1464–1471), Vénitien d'origine, qui développe une fête libre et fastueuse. Venise se distingue par un carnaval qui a parfois pu durer plusieurs mois, le port du masque étant autorisé durant plus de la moitié de l'année : son carnaval commence dès les premiers jours d'octobre, puis s'interrompt pendant l'Avent, avant de reprendre pour sa période la plus somptueuse du jour de la Saint-Etienne (26 décembre) à l'entrée en Carême. Enfin, Milan présente l'originalité de suivre le rite catholique ambrosien. La fête prend fin le premier dimanche de Carême, soit quatre jours après que les autres cités sont entrées dans la semaine sainte et pendant lesquels est fêté le « *carnevalone* ». Cette

---

<sup>5</sup> Depuis le concile de Nicée en 325, la date de Pâques est fixée au dimanche après la pleine lune qui suit le 21 mars. Le carnaval peut être rattaché historiquement à de nombreuses fêtes païennes de l'Antiquité se déroulant autour de cette période : les Saturnales de la mi-décembre, les Calendes de Janvier, les Lupercales de mi-février, les Calendes de mars, ou encore les Matronales et la fête d'Isis en mars. Voir Michel Feuillet, *Le Carnaval*, Paris, Cerf, coll. « Bref », 1991, p. 17–36.

<sup>6</sup> En Italie comme dans l'espace alémanique (*Schmotziger Donnerstag*), le Jeudi Gras est traditionnellement célébré avec un festin, alors qu'en France on festoie plutôt le Mardi Gras.

particularité vient d'une tradition racontant que l'évêque Ambroise (v. 340–397), devant rejoindre Milan le dernier jour du carnaval pour célébrer l'entrée en Carême, aurait été retardé de quatre jours par un pèlerinage. En l'attendant, la population aurait continué à faire la fête jusqu'au samedi. Comme nous le devinons dans les propos de Bonvesin de la Riva, écrivain lombard du XIII<sup>e</sup> siècle, cette originalité est une fierté pour les Milanais :

papa officii Ambroxiani est caput, a totius mundi officio condivisi. Quod quidem divino miraculo Ecclesie Mediolani beati Ambroxii patroni nostri beneficio nobis concesum cognoscitur et comendabiliter stabilitum. [...] sic etiam facimus carnisprivium ab extranearum gentium carnisprivio condivisum. Et in hoc etiam hostenditur Mediolanensium dignitas et gloria specialis<sup>7</sup>.

L'un des effets du temps de carnaval est de perturber le quotidien. Par ailleurs une lettre du 14 février 1453 envoyée à Marcoleone da Nogarolo, Francesco Sforza, duc de Milan de 1450 à 1466, attribue le retard de ses ouvriers et de leurs patrons « au carnaval et au mauvais temps<sup>8</sup> ». Cela se comprend aisément si l'on pense au travail que nécessite la fête pour les organisateurs, les artisans et les artistes. La foule qui vient en masse y assister crée également du désordre, entraîne des imprévus et demande des aménagements dans les cités. Des structures éphémères comme des gradins ou des arènes sont mises en place pour accueillir une

---

<sup>7</sup> Bonvesin de la Riva, *De Magnalibus Mediolani*, trad. Giuseppe Pontiggia, Milano, Bompiani, coll. « Nuova Corona », 1983, p. 179–180 : « Le pape est le chef du rite ambrosien, différent du rite général. Ce rite, dont on sait qu'il fut concédé à l'Église de Milan par un divin miracle, grâce au bienheureux Ambroise, notre patron, est glorieusement conservé. [...] [A]insi nous faisons aussi un carnaval différent du carnaval des étrangers. Et la dignité et la gloire spéciales des Milanais se manifestent également à travers lui » (nous traduisons).

<sup>8</sup> *Archivio di Stato di Milano, Registro delle missive* n° 12, lettre n° 1488, f° 328v : « [...] *Li guastatori et magistri credimo siano retardati a venire per respecto al carnevale et al tempo cativo* ».

foule immense : on sait qu'en 1545, le carnaval romain compte environ 60 000 participants<sup>9</sup>, alors que la population se serait élevée à 97 000 habitants en 1592<sup>10</sup>. Selon Jean Delumeau, Venise compte quant à elle 105 000 habitants en 1509, et Milan 91 500 en 1492<sup>11</sup>. Il est difficile de dresser un tableau précis des différents groupes composant les participants au carnaval, néanmoins il est certain qu'il ne faut pas négliger la part des étrangers en voyage dans ces trois cités<sup>12</sup>.

Notons enfin que la célébration du carnaval dépend du climat ambiant des cités. Les jeux peuvent ainsi être allongés<sup>13</sup> ou au contraire réduits, comme en témoigne Paolo di Lello Petrone pour l'année 1443<sup>14</sup>. Ils peuvent même exceptionnellement ne pas avoir lieu, notamment à Rome, au grand dam de la population : par exemple, en temps de guerre ou lorsque les risques de troubles sociaux sont trop grands. Comme nous le rapporte le chroniqueur Antonio di Pietro dello Schiavo, les jeux de la

---

<sup>9</sup> D'après Martine Boiteux, « Chasse aux taureaux et jeux romains de la Renaissance », dans *Les Jeux à la Renaissance*, dir. Philippe Ariès, Paris, Vrin, 1982, p. 33–53, cit. p. 46.

<sup>10</sup> Selon Jean Delumeau, « Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 36, n° 4, 1958, p. 1348–1354, cit. p. 1352.

<sup>11</sup> Jean Delumeau, *La Seconde Gloire de Rome, XV–XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Perrin, 2013, p. 102.

<sup>12</sup> Il est intéressant d'analyser les chroniques des étrangers en voyage en Italie. Voir notamment le *Journal de Johann Burchard : évêque et cérémoniaire au Vatican*, trad. Joseph Turmel, Paris, Les Éditions Rieder, 1932, et *The Chronicle of Adam Usk, 1377–1421*, éd. Christopher Given-Wilson, Oxford, Clarendon Press, coll. « Oxford medieval texts », 1997.

<sup>13</sup> En 1471, peu avant de mourir, Paul II décide de prolonger le carnaval pendant le Carême pour fêter l'entrée dans la ville du marquis de Ferrare, Borso d'Este, avant de l'élever au rang de duc le 12 avril. Par cette décision, le pape assimile le carnaval à une autre cérémonie publique, l'entrée dans la ville d'un hôte de prestige.

<sup>14</sup> Paolo di Lello Petrone, *La Mesticanza*, dans éd. Francesco Isoldi, Città di Castello, S. Lapi, coll. « Rerum italicarum scriptores », 1910, vol. 24, partie 5, p. 48 : « *In nelli anni 1443 venne lo carnevale a dii 5 de marzo, e fo fatto partita dello iuoco antiquissimo, et fatto cio che fo corso un palio d'oro, et solevano esserne corsi tre, e fatte quatro carrozze e solevano essere sei* » (nous soulignons, le terme « *solevano* » marquant les usages en vigueur habituellement).

place Navone n'eurent pas lieu le 23 février 1408 à cause d'un duel équestre<sup>15</sup>.

### Lieux et mémoire de la cité

À un moment où les villes sont déjà prédominantes<sup>16</sup>, l'espace géographique détermine le niveau de participation à la fête de chaque réseau de solidarités. La fête s'organise au sein de l'espace urbain : maisons, campaniles, canaux et rues se parent de décorations. Quels rôles jouent alors le cœur de la ville et les périphéries ?

Les lieux choisis pour le déroulement des jeux sont ceux des rassemblements populaires, porteurs de mémoire urbaine. À Rome, les jeux de carnaval se déroulent sur la Place Navone et au Mont Testaccio. Alors que la Place Navone est située au centre de la ville, sur les ruines du stade de Domitien devenu l'emplacement du marché en 1477, le Testaccio est un mont artificiel aux marges de la cité constitué de tessons d'amphores de l'Antiquité<sup>17</sup>. Dans sa *Polistoria*, Johannes Caballinus de Cerronibus le décrit comme le lieu où, « tous les ans, dans la paix, l'État romain organise la plus importante célébration de la population et de la jeunesse équestre romaine<sup>18</sup> ». Ajoutons également l'antique via Lata,

<sup>15</sup> Antonio di Pietro dello Schiavo, *Il Diario romano*, dans éd. Francesco Isoldi, Città di Castello, S. Lapi, coll. « Rerum italicarum scriptores », 1917, vol. 24, partie 5, p. 25 : « anno Domini MCCCVIII indictione I mensis february die iouis XXIII dicti mensis, non fuit factum ludum Carnis previi, videlicet in Nagone, ut moris est, propter guerras Civitatis, etc. Item isto die vidi ego Antonios in Nagone duos instare armatos equestres » (nous soulignons). Il s'agit ici d'un combat (dont la nature n'est pas précisée par le chroniqueur) entre un certain Latucha et un Allemand, Hermanus Theotonicus. La victoire est donnée à Hermanus.

<sup>16</sup> Des Alpes à Rome, le réseau urbain le plus répandu dès la période de l'Italie des communes est le polycentrisme. Voir l'*Histoire du monde au XV<sup>e</sup> siècle*, dir. Patrick Boucheron, Paris, Fayard, 2009.

<sup>17</sup> Sur le Mont Testaccio, voir Filippo Coarelli, *Guide archéologique de Rome*, Paris, Hachette, 1998 et Rodriguez Almeida, *Il Monte Testaccio : ambiente, storia, materiali*, Roma, Quasar, 1984.

<sup>18</sup> Johannes Caballinus de Cerronibus, *Polistoria de virtutibus et dotibus Romanorum*, éd. Marc Laureys, Stuttgart/Leipzig, Teubner, 1995, p. 188 : « [...] ubi hodie singulis

rebaptisée via del Corso par Paul II en 1466, en référence à sa nouvelle fonction principale de théâtre des courses de carnaval. Longue de 1 500 mètres, cette voie relie la place de Venise à la place du Peuple, et sert de relais au Mont Testaccio qui n'accueille plus les courses à partir de ce moment-là<sup>19</sup>. À Venise et à Milan, ce sont également des lieux de prestige et de mémoire qui accueillent les jeux : place Saint-Marc et place du Duomo, palais ducal, château des Sforza... Ne négligeons pas non plus l'utilisation de l'eau pour les festivités de carnaval, qui est attestée à Milan (sur les canaux) et à Venise (sur le Grand Canal ou dans le bassin de Saint-Marc) :

Il carnovale del 1510 fu festeggiato con tanta allegria, tante maschere, tanti balli e suoni [...] per terra e per acqua<sup>20</sup>.

Les régates, ou joutes nautiques, semblent être un bon moyen d'entraînement pour les joueurs du carnaval<sup>21</sup>. Cependant, les activités utilisant vraiment l'eau vont surtout se développer à l'époque moderne. À la fin du Moyen Âge, en ce qui concerne les étendues maritimes, la priorité est d'insister sur le côté sombre et inquiétant de la mer qui élargit

---

*annis quibus in pace Romana civitas gubernatur ludus maximus celebratur a populo et iuventute Romana equestri* » Pour une étude sur la jeunesse équestre, voir Jean-Claude Maire-Vigueur, *Cavaliers et Citoyens. Guerre et société dans l'Italie communale, XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, EHESS, coll. « Civilisations et sociétés », 2003.

<sup>19</sup> Sur les courses (surtout à travers l'exemple du *palio* de Sienne), voir *Il Palio. La festa della città*, dir. Luca Betti et Alessandro Falassi, Betti, Siena, 2003.

<sup>20</sup> Girolamo Priuli, *Diarii di Girolamo Priuli* dans éd. Arturo Segre, Città di Castello, S. Lapi, coll. « Rerum italicarum scriptores », 1912–1921, vol. 24, partie 3, p. 169 : « Le carnaval de 1510 fut fêté avec beaucoup de joie, de masques, de danses et de musiques [...] sur terre et sur mer » (nous traduisons).

<sup>21</sup> Sur les régates, voir entre autres l'article de Catherine Gouedo-Thomas, « Natation et joutes nautiques à travers l'iconographie des manuscrits à peintures (XIII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles) » dans *Jeux, sports et divertissements au Moyen Âge et à l'Âge classique*. Actes du 116<sup>e</sup> Congrès National des Sociétés Savantes, Chambéry, 1991, p. 156–175.

le territoire d'une manière semblant infinie à Venise, bien que le doge soit symboliquement « marié avec la mer »<sup>22</sup>.

Mais au-delà de ces lieux précis, ce sont les rues entières des cités qui sont mises à contribution lors de ces festivités publiques<sup>23</sup>. Chaque espace joue un rôle déterminant pour les acteurs qu'il implique. Parallèlement, on assiste à l'abandon des lieux de rencontre habituels, tel le Colisée romain dont nous n'avons pas trouvé de mention dans les chroniques consultées. Faisant appel à la mémoire collective, le choix de ces lieux populaires permet à chacun d'éprouver un sentiment d'appartenance à une communauté.

## **Les multiples visages du carnaval**

### **Fête profane et fête sacrée**

On a pu envisager le carnaval comme une période de grave remise en cause de l'ordre établi, engendrée par l'effacement de la hiérarchie sociale derrière le costume. La fête est pourtant tolérée par le pape aussi bien que par le doge et les autres gouvernants qui appliquent la formule romaine « *Panem et Circenses* » et prennent tous part aux divertissements afin d'éviter que des troubles n'éclatent durant l'année dans les cités. En cette fin de Moyen Âge, le peuple a bien des raisons de plébisciter ces périodes de réjouissances : Venise est très gravement inondée en 1340 et la peste envahit la cité en 1348, tandis que la population milanaise vit sous le joug de la politique cruelle et autoritaire menée par le duc Galeazzo Maria Sforza de 1466 à son assassinat en 1476. Afin de rallier la majeure

---

<sup>22</sup> Sur ce symbole de la domination de Venise sur les eaux, voir Élisabeth Crouzet-Pavan, *Venise, une invention de la ville*, Seyssel, Champ Vallon, 1997, p. 168–170. Évidemment, l'appréhension concernant le grand canal est bien moindre que celle concernant la lagune, le premier étant un espace restreint, connu et populaire.

<sup>23</sup> C'est notamment l'interprétation de Brice Gruet dans *La Rue à Rome, miroir de la ville : entre l'émotion et la norme*, Paris, PUPS, 2006.

partie de la population, les pouvoirs publics se montrent bienveillants durant ces temps festifs, même dans le domaine judiciaire. Dans une lettre datée du 25 février 1452, écrite en période de carnaval, Francesco Sforza ordonne au podestat et au commissaire de Lodi « que personne ne soit poursuivi ces jours-ci, car on fait la fête à Milan », et que « l'on renvoie à lundi matin chaque exécution<sup>24</sup> ». Cette apparente tolérance signifie également que les autorités jugent les exécutions inopportunes durant le temps de carnaval : en effet, ces « spectacles » publics et cruels ne s'accordent pas avec le climat de fête, d'autant plus que les cadavres exposés déparent le paysage festif. Le carnaval est toutefois encadré et régulé par des textes juridiques ; des lois sont promulguées qui tentent de limiter les débordements pouvant naître du travestissement. Par le décret du 3 février 1461, le Conseil des Dix de Venise promulgue l'interdiction pour les hommes « de se déplacer déguisés dans la ville et de se couvrir le visage sous peine de perdre leurs vêtements<sup>25</sup> ». De même, à Rome, douze rubriques des statuts communaux de 1360 sont consacrées aux jeux de carnaval<sup>26</sup>.

Quant à l'attitude de l'Église à l'égard du carnaval, elle reste ambiguë. Alors que certains papes encouragent les festivités, le clergé les combat (cela vaut surtout pour certains ordres comme celui des Dominicains). Les réactions réticentes de l'Église envers le carnaval

<sup>24</sup> *Archivio di Stato di Milano, Registro delle missive n° 12, lettre n° 231, f° 46r : « Perché domane et l'altro facimo festare qui, volimo che quillo che devete iustitiare per domano et per l'altro, debiare soprasedere et non procedere contra lui ad acto alcuno de iustitia; ma lunedì ad matina, remossa ogni casone, farite quanto v'e stato per nui ordinato ».*

<sup>25</sup> *Archivio di Stato di Venezia, Consiglio dei Dieci, Deliberazione miste, reg. 16, f° 176 : « Cum pro intandis inconvenientis et periculis et malis que secuntur propter has mascharas et mumos qui vadunt per civitatem vadit pars. Quorum nemo cuius vis conditionis possit de cetero se mascharare vel amimare vel vultuz cohoperire sub pena perdendi habitum et vestes ac liberi. »* (nous transcrivons et traduisons).

<sup>26</sup> *Statuti della città di Roma*, éd. Camillo Re, Roma, della Pace, coll. « Biblioteca dell'Accademia storico-giuridica », n° 1, 1880 (les parties concernant les jeux de carnaval sont surtout contenues dans le livre III aux pages 239 à 243).

s'expliquent aisément : jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les principaux objets des moqueries sont les ecclésiastiques<sup>27</sup>. Les plaisanteries prennent la forme de farces, de poèmes satiriques, de masques et même de tableaux vivants avec la parodie burlesque du conclave durant lequel avait été élu le pape Enea Silvio Piccolomini (Pie II). Ce tableau est mis en scène en 1458 à Milan, Porte Vercelline, et représente le conclave sous l'apparence d'un groupe d'histriens déguisés en cardinaux, mangeant et buvant abondamment, et criant « *Habemus Pontificem !*<sup>28</sup> ». En réaction à ces plaisanteries, certains quartiers de Rome et de Venise ont été les témoins de « contre-carnavals » animés par le clergé célébrant de nombreux offices afin de conjurer les péchés commis par la population. De plus, l'Italie de la fin du Moyen Âge voit se multiplier les grands prédicateurs marginaux qui proclament de longs sermons devant une foule inquiète pour éradiquer les vanités hors du monde. Les jours de fête, l'auditoire étant très important, ces orateurs se montrent particulièrement véhéments. En plein carnaval, au mois de mars 1334, l'Anonyme Romain rapporte les paroles d'un prédicateur, le Dominicain Venturino da Bergamo :

Voi devete fare una vostra festa la quale gosta moita moneta. Non vao né per Dio né per santi ; anche se fao per idolatria, in servizio de demonio. Questa pecunia datela a mi. Io la despenzaraio per Dio alli uomini necessitosi, li quali non puoco fornire lo tiempo fi'allo sudario vedere<sup>29</sup>.

<sup>27</sup> Surtout chez les Romains qui côtoient les grands personnages ecclésiastiques au quotidien dans la ville.

<sup>28</sup> Patrick Boucheron, *Le Pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan, XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles*, op. cit., cit. p. 551.

<sup>29</sup> Anonimo Romano, *Cronica*, éd. Giuseppe Porta, Milano, Adelphi, 1979, chapitre 6, p. 26–27 : « Vous devez faire une de vos fêtes, laquelle coûte beaucoup d'argent. Elle n'est faite ni pour Dieu, ni pour les saints ; mais elle est faite par idolâtrie, au service du démon. Cet argent, donnez-le moi. Je le distribuerai pour Dieu aux nécessiteux, qui ne peuvent pas même se payer un linceul » (nous traduisons).

Le chroniqueur note aussi la réaction des Romains qui « commencèrent à se moquer de lui et à dire qu'il était fou<sup>30</sup> ». Pourtant, d'ordinaire, les prédications du frère Venturino au Capitole obtiennent un grand succès : la période du carnaval était donc intouchable dans l'esprit de la population romaine. Ce n'est pas le cas partout en Italie, et il nous faut ici évoquer l'exemple de Florence, où le dominicain Jérôme Savonarole (qui tient la ville de 1490 à 1498) opère une véritable sanctification du carnaval qui devient un temps de conversion. Avec les bûchers des vanités, Savonarole réussit tellement bien à imposer la pénitence et les mortifications à son « *carnevale col cruciffisio* » que même après sa chute, le carnaval florentin reste un temps de pénitence où l'on accompagne les chars morbides au son de plaintes religieuses<sup>31</sup>.

### Organisateurs, acteurs et spectateurs de la fête

La fête est d'abord préparée dans les quartiers habités par des familles de différents clans qui exercent leur domination sur certaines zones des cités. La tenue du carnaval est souvent l'occasion de grandes rivalités entre ces factions :

Fu fatta la festa della Caccia a Campidoglio, dove ce fu fatta gran rissatra li contestabili dello Monti et quelli di Tristevere, et furbo in aiuto dello Monti, Treio', Colonna et Santo Agnilo, et quelli di Trastevere chiamarono in aiuto Pontisciani [...], et fu si gran costine che li

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 27 : « Allora li romani se comenzaro a fare gabe de esso e dissero ca era pascio ».

<sup>31</sup> Voir par exemple le « *Trionfo della Morte* » de Piero di Cosimo (Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale) qui est un char imaginé par le peintre florentin à l'occasion du carnaval de 1511. Pour des précisions sur le carnaval à Florence, se reporter à Michel Plaisance, « Le carnaval des Médicis : de Laurent à François » dans *Florence and Milan. Comparisons et relations*, dir. Craig Hugh Smyth et Giancarlo Garfagnini, Firenze, La Nuova Italia editrice, coll. « Villa i Tatti », n° 11, 1989, vol. 2, p. 243–255.

conservatori fuggirono in Campitoglio et non poterò stare nelle scale<sup>32</sup>.

Dans la même cité, ce sont les « *Compagnie della Calza* », composées par de jeunes nobles, qui s'occupent de l'organisation<sup>33</sup>. Ces structures peuvent être rapprochées des abbayes de jeunesse qui préparent militairement et mentalement la jeunesse masculine bourgeoise à faire son entrée dans la vie<sup>34</sup>. À Rome, pour préparer la fête, chaque quartier est tenu d'envoyer huit joueurs ainsi qu'un char et un taureau. Enfin, n'oublions pas non plus les enfants qui font leur apparition déguisés.

Les représentants des pouvoirs publics participent eux aussi toujours au carnaval, se mêlant aux spectateurs cachés sous un masque ou donnant de grandes fêtes dans leurs palais, et tentant en même temps de réguler les excès.

Mario Sanfilippo a bien étudié l'implication des différents papes dans le carnaval<sup>35</sup>. Même si, de Martin V à Alexandre VI, la plupart des pontifes de la période ont joué un rôle non négligeable dans le développement du carnaval en Italie, il est important de souligner que certains sont restés sceptiques, indifférents ou même opposés à cette fête. C'est notamment le cas de Sixte IV della Rovere (1471–1484), qui n'hésite pas à restreindre voire suspendre la période de réjouissances.

---

<sup>32</sup> Gaspare Pontani, *Il Diario romano* dans éd. Toni Diomede Toni, Lapi, coll. « *Rerum Italicarum Scriptores* », 1907–1908, vol. 3, partie 2, p. 24 : « [samedi 8 février 1483] Il y a eu la fête de la Chasse au Capitole, où s'est produite une grande rixe entre les contestataires des Monti et ceux de Trastevere. Pour aider les *Monti*, les gens de Trevi, Colonna et Sant'Angelo sont arrivés, et les gens de Trastevere ont appelé ceux de Pontigiani à l'aide [...] et il y eut un si grand désordre que les conservateurs ont fui et n'ont pu rester dans les gradins. » (nous traduisons et soulignons). Au XV<sup>e</sup> siècle, Rome est administrée par un sénateur et trois conservateurs qui coexistent avec le gouverneur vice-camerlingue.

<sup>33</sup> Pour la description du fonctionnement de ces compagnies, se reporter à Francesco Sansovino, *Venetia città nobilissima et singolare*, Venezia, éd. Jacopo Sansovino, 1581, p. 152.

<sup>34</sup> Sur les abbayes de jeunesse, voir Ilaria Taddei, *Fanciulli e Giovani. Crescere a Firenze nel Rinascimento*, Firenze, Olschki, 2001.

<sup>35</sup> Mario Sanfilippo, *Il Carnevale di Roma*, Milano, Motta, 1991.

Certains papes comme Eugène IV Condulmer (1431–1447) n’y ont participé que de loin (Eugène IV reçoit les hommages des joueurs en 1433), tandis que d’autres se sont imposés en tant que véritables coordinateurs et organisateurs du carnaval, comme Paul II Barbo qui est le pontife le plus abondamment cité par les chroniqueurs. De même, le clergé et surtout les cardinaux ont parfois été de véritables acteurs de la fête, comme nous le montre à Rome le maître de cérémonie d’Alexandre VI, Johann Burchard :

His diebus, ut vulgo dicebatur, cardinales s. Georgii, Parmensis, Columna et Ascanius pluries equitarunt larvati, aliquando omnes simul, aliquando alius cum alio<sup>36</sup>.

Chaque habitant, bien qu’illustre inconnu, est au moins spectateur des évènements. Cependant, certains auteurs insistent sur l’émergence d’une différenciation entre un carnaval populaire et un carnaval de la noblesse, avec bals masqués et festins privés dans les salons aristocratiques. Effectivement, lorsqu’elles n’ont pas lieu dans les espaces publics de la cité, les cérémonies à la cour des Sforza de Milan se tiennent dans les pièces des demeures duciales. Par une lettre du 11 février 1451, Francesco Sforza ordonne au régulateur et aux maîtres des entrées de faire installer la piazza del Castello<sup>37</sup> sur laquelle aura lieu la joute et de préparer la « *sala de legname* » d’où il compte assister aux festivités<sup>38</sup>. La fête du carnaval commence à se diviser durant notre période : d’un côté

---

<sup>36</sup> *Journal de Jean Burchard : évêque et cérémoniaire au Vatican, op. cit.*, 1932, p. 104 : « D’après la rumeur publique, les cardinaux Saint Georges, de Parme, Colonna et Ascagno se promènèrent plusieurs fois au cours de ces journées [entre le 18 et le 22 février 1487], à cheval et masqués. Tantôt ils étaient tous ensemble, tantôt ils allaient deux par deux. »

<sup>37</sup> Vaste place rectangulaire à l’entrée du château.

<sup>38</sup> *Archivio di Stato di Milano, Registro delle missive* n° 4, lettre n° 293, f° 76r : « *Regulatori et magistris intratarum. Perchè se aproxima el tempo dela nostra festa, como sapeti, volimo che subito faciati spazare et ordinare la piazza del castello, sula quale se debbe giostrare et astiludere et il simile volimo fatiati fare la sala de legname sive spectaculo, sula quale se starà a vedere la festa [...]* ».

elle se privatise pour les notables à la recherche de raffinement<sup>39</sup> et de l'autre elle s'étend un peu partout dans les cités, mais dans un registre plus grotesque, attirant un auditoire de plus en plus large.

### De l'inclusion à l'exclusion

C'est le terme de « liberté » qui caractérise le carnaval. Liberté de se masquer comme à Venise, ce qui permet par exemple au doge de prendre part à la fête anonymement<sup>40</sup>. Liberté d'organiser des jeux violents comme à Rome lors des courses ou des chasses aux taureaux. Liberté de se produire avec le développement progressif du théâtre : on assiste à des représentations dans les maisons privées et dans les lieux publics : c'est le cas de la fameuse fête du Paradis offerte à Milan en 1490 par Ludovic le More en l'honneur des jeunes mariés, Gian Galeazzo Sforza et Isabelle d'Aragon<sup>41</sup>.

Les activités proposées durant le carnaval créent des rapports différents entre les hommes puisqu'elles sont offertes à toute la cité. La fête est l'occasion pour un jeune noble de parader et d'acquérir la notoriété d'un homme fort et courageux, aux yeux de toute la communauté. En témoigne un jeu impliquant le massacre d'animaux à Rome où les participants doivent ramener un bout de la chair de l'animal à

---

<sup>39</sup> Sur l'idée de privatisation de la fête, voir Pierre Monnet, « La ville en fête : conceptions et représentations à Francfort (et dans quelques autres villes d'Empire) à la fin du XV<sup>e</sup> siècle » dans *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Picard, coll. « Les médiévistes français », n° 4, 2000 et Peter Burke, « Le carnaval de Venise : esquisse pour une histoire de longue durée » dans *Les Jeux à la Renaissance, op. cit.*, p. 55–61, cit. p. 56.

<sup>40</sup> L'usage du masque est introduit à Venise après la conquête du Levant, il est cité pour la première fois dans une loi de 1268.

<sup>41</sup> Au banquet et au bal succède une représentation qui met en scène un texte du poète de cour Bellincioni, ainsi qu'une machinerie et des costumes imaginés par Léonard de Vinci. Pour lire le texte de la représentation, voir le recueil Bernardo Bellincioni, *Le Rime*, éd. Pietro Fanfani, Bologna, Romagnoli, coll. « Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al XIX in appendice alla Collezione di opere inedite o rare », n° 151, 1876, vol. 2, p. 208–222.

leur femme, sous peine d'abstinence sexuelle jusqu'à la Saint-Pancrace (le 12 mai). En 1405, le voyageur anglais Adam de Usk nous fait le récit de cet événement :

Deinde in ipsa Dominica, Iudeorum expensis, ad quatuor currus, octo apros uiuos continentes et scarleto rubio contectos, ad summitatem montis omnis terre, ideo quia ex omni terra mundi in signum universalis dominii illuc allata compositus, octo ponuntur tauri indomiti, et, per descensum montis dissolutis curribus et bestiis liberis, omnia cedunt Romanorum in predam; et tunc quilibet ac si dissoluto impetu dictas bestias inuadit suo instrumento<sup>42</sup>.

À Venise, c'est le jeu du « lancer d'œufs » qui crée des rivalités entre les femmes : ces coques lancées par les jeunes hommes sont remplies d'eau de rose pour les jolies jeunes filles mais de parfums moins délicats pour les vieillardes. Après avoir essayé de protéger le passage des dames en tendant des filets sur les maisons, le Grand Conseil finit par interdire ce jeu le 2 mai 1268. À l'époque moderne, une différenciation entre activités pour les hommes et jeux pour les femmes commence à s'établir<sup>43</sup>.

L'individu et son clan montrent leur puissance dans la cité en participant aux cérémonies publiques ou en les organisant. Nous prendrons pour exemple les courses romaines instituées par Paul II sur le

---

<sup>42</sup> *The Chronicle of Adam Usk, op. cit.*, p. 195–196 : « Puis, ce dimanche, aux frais des Juifs, quatre charrettes, couvertes avec des draps de rouge écarlate et contenant huit verrats vivants sont accouplées à huit taureaux sauvages et amenées au sommet de “la montagne de toute la terre” [...] et quand les charrettes arrivent en bas de la montagne, elles se cassent et libèrent les animaux, tout devient la proie des Romains, et ainsi chacun charge avec l'instrument à sa disposition les dites bêtes, d'un élan forcenée » (nous traduisons). Soulignons l'usage du couple verdat/taureau, le premier étant traditionnellement associé au couple judéité/féminité et le taureau étant un animal typiquement viril.

<sup>43</sup> Par exemple, le fait de glisser sur la glace à Venise est réservé aux femmes.

Corso, qui sont l'événement central du carnaval de la cité éternelle. Dès 1467, Stefano Infessura nous en donne le programme précis :

Lo ditto papa Paulo [...] et fece che lo lunedì dinanzi allo carnelevare se corresse per li garzoni un palio, et lo martedì per li iudei se corresse l'altro ; lo mercoledì quello delli vecchi ; lo giovedì se giva ad Nagoni ; lo venerdì si stava in casa ; lo sabbato alla caccia ; la domenica se ricorevano li tre palii consueti ; lo lunedì correvono li buffali et lo martedì li asini ; et di queste cose lui si pigliava piacere<sup>44</sup>.

Insistons brièvement sur la place dévolue à la communauté juive. Celle-ci se trouve peu à peu tournée en dérision dans ces courses, et ce phénomène ne cesse de s'amplifier à l'époque moderne<sup>45</sup>. En plus de payer chaque année depuis 1312 une taxe de mille florins d'or au service financier du Capitole pour le financement des jeux<sup>46</sup>, les Juifs sont tenus de participer aux jeux alors que le parcours est allongé, qu'on fait manger les coureurs avant leur départ et que la pluie participe au décor. Ajoutons que les groupes considérés comme faibles (vieillards, enfants, prostituées...) subissent le même sort : un décret du 22 février 1339

---

<sup>44</sup> Stefano Infessura, *Diario della città di Roma*, éd. Oreste Tommasini, Roma, Forzani, coll. « Fonti per la storia d'Italia », n° 5, 1890, cit. p. 69 : « Le pape Paul [...] fit en sorte que le lundi précédent le carnaval, un *palio* soit couru par les jeunes garçons, un autre est couru par les Juifs le mardi ; le mercredi c'est celui des vieillards ; le jeudi on joue place Navona ; le vendredi on reste chez soi ; le samedi c'est la chasse ; le dimanche les trois *palii* se courent de nouveau ; le lundi les buffles courent, et le mardi ce sont les ânes ; et de ces choses, lui [le pape] prenait du plaisir » (nous traduisons).

<sup>45</sup> Cet aspect a été longuement analysé dans certains articles de Martine Boiteux. Voir en particulier « Les Juifs dans le Carnaval de la Rome moderne », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, vol. 88, n° 2, 1976, p. 745–787.

<sup>46</sup> Cette taxe est élargie à mille cent trente florins d'or en 1334 par le roi de Naples et sénateur de Rome, Robert d'Anjou (1277–1343), les trente florins en souvenir des pièces d'argent de Judas.

interdit aux prostituées de se rendre en masque au défilé des barques sous peine de six mois de prison<sup>47</sup>.

Les déguisements revêtus par la population participent également à ce processus d'exclusion : déjà à cette époque et avant l'apparition de la « *Commedia dell'Arte* », ils traduisent des moqueries. Certains costumes représentent l'homme sauvage<sup>48</sup> ou le bouffon et on se travestit en prenant l'apparence du sexe opposé<sup>49</sup>. Les coutumes juives sont également tournées en dérision<sup>50</sup>. Les individus considérés comme fous sont pris pour cible et un costume précis leur est imposé<sup>51</sup>. Ces manifestations grotesques illustrent le fait que le carnaval est également le moment où les groupes dits « dominants » affirment leur autorité en faisant pression sur les plus faibles ou en les tournant en ridicule.

Au terme de notre brève étude, nous pouvons conclure que les comportements en temps de carnaval sont essentiellement caractérisés par leur ambiguïté. Comme nous l'avons vu, le carnaval implique la

---

<sup>47</sup> Cité par Gilles Bertrand, *Histoire du carnaval de Venise : x<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Paris, Pygmalion, 2013, cit. p. 28. Nombreuses car la demande est forte, les prostituées constituent un groupe à part dans la société et font l'objet d'un contrôle strict durant le carnaval. Le cas de la prostitution vénitienne est significatif. L'existence d'une maison dans la *contrada* San Giovanni di Rialto est mentionnée dès 1228. Pour autant, les prostituées continuent de fréquenter les auberges et racolent en dehors des endroits qui leurs sont attribués. Pour faire face à l'ampleur du mouvement et à la multiplicité des lieux de débauche, les autorités prennent des décisions drastiques comme celle qui est citée ci-dessus. D'autres fois, leur participation au carnaval est forcée et elles sont moquées : des courses de prostituées semblent avoir eu lieu, elles sont certainement à comparer avec celles qui se déroulent en Allemagne lors des concours de tir.

<sup>48</sup> L'homme sauvage est l'un des plus anciens déguisements. La nouvelle n° 2 du *Decameron* de Boccace (« Le faux ange Gabriel, ou l'hypocrite puni ») nous décrit la composition du costume.

<sup>49</sup> À partir des années 1450, les sources romaines mentionnent des travestis. La date de 1459 est avancée pour Venise : *Venise en fêtes*, dir. Giandomenico Romanelli, Lina Urban et Fiora Gandolfi, Paris, Chêne, 1992, et d'après notre travail sur les *Registri delle missive*, ces mentions sont un peu plus précoces à Milan.

<sup>50</sup> Les représentations grotesques nommées « *giudiate* » sont présentes à Rome dès le xv<sup>e</sup> siècle.

<sup>51</sup> Pour la description de ce costume, voir Jacques Heers, *Fêtes des fous et carnivals*, Paris, Fayard, 1983, p. 153 et *sq.*

participation à la fête de toutes les catégories de la population, mais il faut cependant rappeler que tout le monde ne prend pas part aux festivités sur un pied d'égalité. De plus, l'engouement populaire pour cet évènement ne doit pas masquer que le carnaval a également rencontré de farouches adversaires.

Le faste carnavalesque va durer au moins jusqu'aux années 1550–1560. Dans le même temps, de plus en plus de « *bandi*<sup>52</sup> » cherchent à en limiter les débordements. Avec le concile de Trente (convoqué le 22 mai 1542 par la bulle d'indiction de Paul III), la répression devient même systématique : en 1550, pour la première fois, les masques sont prohibés dans les églises romaines. Le déclin du carnaval est sans doute aussi à mettre en relation avec les déboires militaires auxquels l'Italie doit faire face à la fin du xv<sup>e</sup> siècle : dès 1494, l'entrée dans Naples du roi de France Charles VIII est suivie de l'échec de la sainte Ligue menée par Venise pour endiguer la progression de ce dernier l'année suivante lors de la bataille de Fornoue. Les Français gouvernent Milan jusqu'en 1513 tandis qu'en 1527, les troupes de Charles Quint mettent Rome à sac. Le faste du carnaval parvient alors à survivre, mais seulement jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Les fameuses courses romaines constituent la preuve de ce déclin : l'unique course à se maintenir après 1667 sera celle des chevaux barbes<sup>53</sup>, elle devient alors le spectacle principal du carnaval.

---

<sup>52</sup> Un « *bando* » est un avis, un ban au sens de texte à vocation d'information, émanant d'une autorité officielle à l'intention du public.

<sup>53</sup> Les courses de *Barberi* sont instituées en 1400 par Paul II. Les chevaux barbes sont originaires de la Barberia (région de l'Afrique nord-occidentale). De morphologie robuste et de petite taille, ils sont fameux à Rome en raison des élevages possédés aux alentours de la ville par les familles nobles.